

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Pour nos droits et le service public !

Je participe et je vote CGT !



Du 1^{er} au 8 décembre 2022 auront lieu vos élections professionnelles pour élire vos représentants dans des nouvelles instances Commissions Admiratives Paritaires (CAP) Commissions Consultatives Paritaires (CCP), Comité Social Territorial (CST) de Direction et Central.

Ces élections professionnelles vous appartiennent, elles vous donnent le choix de décider qui vous représentera dans ces différentes instances qui siègeront sur vos carrières, conditions de travail...

La CGT revendique toujours un scrutin à l'urne.

Mais, la maire de Paris a souhaité des scrutins par voie électronique tout en sachant que bon nombre d'entre vous n'ont pas accès à un poste informatique, à un portable dernière génération et surtout n'ont pas de boîte mail professionnelle pour diverses raisons.

Ne vous faites pas voler vos élections, donnez-vous les moyens de vous exprimer en votant.

Pour cela, pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas encore de boîte mail professionnelle ou dont la boîte n'est pas active, celle-ci est en cours d'attribution. Vous recevrez, ou avez déjà reçu un courrier vous informant de cette attribution.

Il est indispensable que cette boîte mail professionnelle soit ouverte et activée pour recevoir, par la suite, un mot de passe indispensable pour participer à vos élections.

La CGT en appelle à votre vigilance et vous invite, d'ors et déjà, à :

- 1°) Prendre en compte ce courrier afin d'activer votre nouvelle boîte mail professionnelle sur laquelle vous recevrez votre mot de passe indispensable pour participer à vos élections !
- 2°) Vérifier auprès de vos UGD que votre adresse postale est bien valide afin que vous receviez votre identifiant, lui aussi, indispensable pour participer à vos élections !

(Tribune CGT publiée dans mission capital octobre 2022)

Le numéro d'assistance prévu par la ville est le :

01 56 05 55 55

ATTENTION : cet identifiant est celui pour ouvrir votre boîte mail. Un autre courrier vous sera adressé autour du 12 novembre avec vos identifiants pour voter du 1^{er} au 8 décembre. Conservez ce courrier précieusement pour pouvoir voter.

Les élections professionnelles vous appartiennent ! Elles sont, un moment important, de l'expression démocratique des salariés.

C'est un moment déterminant pour choisir vos représentants déterminés et combatifs pour défendre vos droits et intérêts ainsi que ceux du Service Public : statut, emploi, la déprécarisation, salaires, déroulements de carrière, pension de retraite, conditions de travail, remunicipalisation, arrêt des privatisations...

Faire le nécessaire pour voter et voter CGT dans chacun des scrutins CAP (A ou B ou C) ou CCP, CST de Direction, CST Central, c'est faire le choix de se faire entendre au plan local ainsi qu'au plan national puisque chacune de vos voix donnera le poids à vos représentants CGT de se faire entendre sur vos besoins et revendications.

Ne nous résignons pas, relevons la tête et votons CGT !!!

Dans les instances, dans la grève, dans la lutte, une CGT puissante avec des travailleurs conquérants en masse c'est l'abondance assurée !

